

# La Toque

Madame Coteau est furieuse. Elle vient de recevoir la toque et la facture de sa modiste Fanny. Elle n'est pas mécontente de la toque, qui la coiffe à ravir. Mais elle est mécontente de la facture. Vraiment, Fanny exagère. Sous couleur qu'elle est en vogue et qu'elle a du goût, elle se donne des airs de traiter les affaires en artiste. Impossible de connaître le prix exact de ses chapeaux. Elle prétend qu'elle a horreur des questions d'argent, elle assure qu'on s'arrangera toujours. C'est à peine si on lui arrache un chiffre vague, mollement prononcé. Seulement, sur la facture, le chiffre vague est toujours majoré.

Mme Coteau ne se laissera pas faire. Elle réclamera. Ou on lui rabattra deux louis, ou elle prendra la toque, bien qu'elle lui aille à merveille. Et sans tarder plus, elle sonne, elle demande son auto. Elle coiffe rageusement la fameuse toque, si seyante et si chère. La voilà partie. Et dans la voiture, pour entretenir son dépit, elle ressassé ses griefs.

Certes, elle ne regarde pas à la dépense. Même, elle passe pour avoir la main large, le cadeau facile. A quoi serviraient donc les sommes énormes que rapportent les aciéries de son mari, si elle ne les employait pas ? Certes, elle apprécie à sa valeur un joli chapeau qui avantage sa trentaine épanouie. Mais elle a le sens de l'ordre et de la justice. Elle n'aime pas qu'on l'exploite. Parce qu'une modiste coiffe les gens, doit-elle se payer leur tête ?

L'auto s'arrête. Dans le crépuscule hâtif de novembre, Mme Coteau s'engouffre sous le porche, s'envole dans l'ascenseur, sonne chez la modiste.

Mais, à travers la porte, lui parvient un rumeur de musique, de chants et de rires. Se serait-elle trompée d'étage ? Pourtant, sous ses yeux, la plaque de cuivre porte bien, gravé en cursive noire, le nom de Fanny.

Un groom vient ouvrir. Et, dès le seuil, Mme Coteau croit rêver. L'aspect du grand salon, qui donne sur l'antichambre, est tellement nouveau, tellement imprévu... D'ordinaire, il est plein de chapeaux sagement perchés sur de hauts champignons de bois. Aujourd'hui, ces chapeaux tournent, ces chapeaux dansent sur la tête de petites bonnes femmes rieuses et bruyantes. Et ce ne sont plus seulement des cha-

peaux à la mode du jour ou de demain, mais des chapeaux fantaisistes, des chapeaux historiques, un musée de chapeaux... d'instinct, Mme Coteau esquise un mouvement de retraite. Mais Fanny en personne s'élançe vers sa cliente à travers la foule agitée des danseuses. Elle explique : — C'est la Sainte-Catherine... Tout le monde s'amuse ! La Sainte-Catherine ! Voilà une fête dont Mme Coteau ne s'était point avisée. Mauvais jour pour une réclamation. — Je ne savais pas, commence-t-elle. Je repasserai... — Mais non, insiste Fanny, restez donc, madame. C'est le moment solennel. Ces demoiselles vont voter pour décerner un prix au plus joli chapeau. En effet, le piano s'est tu. Dans un silence relatif, toutes les danseuses s'assoient autour du salon. Et leurs regards de convoitise vont vers "le prix", un beau sac à main, maroquin vert et monture dorée, qu'on a suspendu au lustre.

Dans l'embrasure d'une porte, Mme Coteau épie tous ces visages anxieux de petites Parisiennes. Les uns apparaissent menus sous d'immenses coiffures Louis XVI. D'autres ont adopté le large auvent des Merveilleuses, le bonnet de la Révolution. Une jolie brune, sous les grappes de raisin, dont elle a chargé son front, ressemble à une faunesse. Une blonde pâlotte s'est auréolée modestement de papier plissé. Et une apprentie n'a trouvé à se parer que de deux vieux oiseaux, blottis dans sa natte enroulée comme dans un petit nid.

La "première", majestueuse et poudrée en Marie-Antoinette, refuse très dignement de concourir.

— Combien de concurrentes ? lui demanda Mme Coteau.

— Vingt-deux.

Vingt-deux espoirs pour un seul prix ! L'apprentie aux vieux oiseaux, la pâlotte auréolée de son abat-jour de papier, sont bien certaines à l'avance de ne pas décrocher le sac de maroquin vert. Pauvres petites... Il devrait y avoir des prix d'encouragement pour les malchanceuses.

Mais il est encore temps de réparer l'injustice du sort. La tentation du joli geste séduit Mme Coteau. D'une impulsion, elle murmure précipitamment à l'oreille de la modiste : — Deux louis de ma part, pour des prix de consolation.

Pourquoi juste deux louis ? Sans doute parce que c'est la somme qu'elle venait réclamer. Mais cette fois, elle s'esquive vraiment, car la patronne, mal-

gré sa prière, vient d'annoncer tout haut la bonne nouvelle. Des cris de joie éclatent. Une voix commande : — Un ban pour Mme Coteau ! Et les applaudissements crépitent, scandés selon le rythme consacré.

La modiste a rejoint sa cliente dans l'antichambre. Elle la remercie pour tout l'atelier, s'efforce de la ramener dans le salon.

— Comment ? Vous ne voulez pas assister à la distribution ? — Non, non, je me sauve. Ne pouvant la retenir, Fanny cherche à lui plaire : — Dieu, comme cette toque vous va bien... — N'est-ce pas ? Dans son élan généreux, Mme Coteau a oublié le véritable but de sa visite. Et maintenant, la réclamation lui semble impossible. Demander un rabais de deux louis à la patronne quand on vient d'en donner deux autres à ses ouvrières... Elle aurait l'air de retirer d'une main ce qu'elle vient d'allonger de l'autre. Non, vraiment, le moment serait mal choisi. La voilà prisonnière de son bienfait.

Cependant, Fanny continue de s'empreser : — Au moins, vous ne venez pas demander quelque retouche à votre toque ? — Que répondre ? Quelle raison donner de sa visite ? Et la bonne Mme Coteau, acculée : — Non, je venais, je venais en commander une seconde...

**Acquéreur au vendeur, même propriété \$2,700.**  
Wm A. McKeehan à la Ideal Savings and Homestead Ass'n, 2 terrains, Derbigny, Flood, Roman et Andry, \$2,500.  
Acquéreur au vendeur, même propriété, \$2,500.  
Firemen's Charitable and Ben. Ass'n à M. Fréchoy, morceau de terre dans le Cimetière Greenwood, rue Live Oak, entre Cedar Walk et Hawthorne, \$75.  
M. Pokorny & Sons Ltd à Bouzon & Pelias, bail du rez-de-chaussée de la propriété No 1113 rue Canal, entre Remparts et Bassin, pour 3 ans, à \$200 et \$225 par mois.

**VENTES PAR LE SHERIF**  
ANNONCE JUDICIAIRE.  
Vente par le shérif, VENDREDI, le 2 janvier 1914, d'une propriété amélorée de valeur du Second District, portant le numéro 318 rue Tontu, entre St-Philip et Dumaine.  
Félix J. Dreyfus vs. William Surgi. COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 106,548 — En vertu d'un writ de saisie et de vente qui m'a été adressé par l'Honorable Cour civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à vendre à l'enchère publique des propriétés Foncières, No. 311 rue Baronne, entre les rues Union et Gravier, dans le Premier District de cette ville, VENDREDI, le 2 janvier 1914, à midi, la propriété ci-dessus décrite à savoir : — Deux certains lots de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations qui y appartiennent, situées dans le Second District de cette ville, désignées par les numéros un et deux dans l'acte No. 994, borné par les rues Tontu, Miro, St-Philip et Dumaine, et mesurant ensemble un lot un, trente-neuf pieds, six pouces et trois lignes sur la face à la rue Tontu par cinquante-huit pieds, une pouce et trois lignes de profondeur sur la ligne de côté la plus étroite de la rue Dumaine, soixante-neuf pieds, six pouces et trois lignes sur la ligne du lot No. un, soixante-dix-neuf pieds, cinq pouces et deux lignes sur la face à la rue Union, soixante-trois pieds et quatre lignes de largeur en face.

Saisie dans le procès ci-dessus. Conditions — Comptant ; l'acquéreur au moment de l'adjudication devra faire un dépôt de dix pour cent du prix d'achat. LOUIS KNOP, Sheriff Civil, Paroisse d'Orléans. A. D. DANZIGER, Avocat pour le demandeur. nov30-déc12,10,36 — Jans

**VENTES PAR LE CONSTABLE**  
ANNONCE JUDICIAIRE.  
Mme Mildred O'Connor vs. Mme Mary Scherzacker. PREMIERE COUR DE CITE de la Nouvelle-Orléans — No. 50,946 — En vertu d'un writ de fieri facias qui m'a été adressé par l'Honorable Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à vendre à l'enchère publique dans mon entrepôt, 727-729 rue St. Louis, entre les rues Royale et Bourbon, dans le Deuxième District de cette ville, le JEDI, le 11 décembre 1913, à 11 h. du matin la propriété suivante décrite à savoir : — Un lot de meubles de maison, 1 lot de vaisselle, 1 machine à coudre de Singer, 1 lot d'ornements, 1 lot d'ustensiles de cuisine, 1 lot de rideaux en dentelle, 1 lot de tableaux, 1 lot de livres, 1 lot de verrerie.

Saisie dans l'affaire ci-dessus. Conditions — Comptant. P. MCGILL, Constable, Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans. W. L. SAXON, Avocat pour le demandeur. nov30-déc4,11

**AVIS DE SUCCESSIONS**  
Succession de George Debroy. COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 106,654 — Division E — Attendu que Mme Annie Smith et Walter Smith, son époux, a présenté une pétition à la cour dans le but d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de George Debroy, décédé intestat. Avis est par le présent donné à tous ceux qui ont ou peuvent en avoir droit à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier. G. G. KRONENBERGER, Avocat. déc4,9,13

**AVIS DE SUCCESSIONS**  
Succession de Sarah D. Rose. COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 101,907 — Division D — Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier. MERRICK, GENSLER & SCHWARZ, Avocats. déc 5 9 14

**AVIS AUX CREANGIERS**  
Avis Légal. In re Airless Tube Filler Company, receveur. COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 104,486 — Division D — Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier. HALL, MONROE & LEMANN, Avocats. déc 5 9 14



**The Allenburys' Foods**

MOTHER AND CHILD. Baby 61 months of age. Fed from birth on The Allenburys' Foods.

**Une Bonne Partance dans la Vie.**

Les mères doivent savoir comme une bonne santé est essentielle à leur enfant pour l'avenir. Un enfant mal nourri en ressent plus tard, il n'arrive pas au plein développement, le sa-tant et manque de vigueur. Si vous ne pouvez pas nourrir votre enfant, donnez-lui une nourriture qui remplace le meilleur lait humain. Aucun farineux, aliment renfermant de l'amidon ou fait de vache non coupé n'est donné à un enfant au-dessous de 6 ou 7 mois.

Les Allenburys' Foods sont préparés de façon à rendre le lait de vache semblable au lait humain, et sont digérés facilement.

**Les 'Allenburys' Foods**

— NOURRITURE No 1. — NOURRITURE No 2. — NOURRITURE No 3.  
De la naissance à 3 mois. De 3 à 6 mois. De 6 mois à plus.

Prenez et traitant de la Nourriture des Enfants, donné gratuitement.

**ALLEN & HANBURYS Ltd., 37, Lombard Street, LONDON.**

# SPORTSMEN'S SPECIAL

**FRISCO LINES**

LOUISIANA SOUTHERN R. R.  
(N. O. T. & M. R. R. CO., LESSEE)

# SHELL BEACH

TOUS LES DIMANCHES

Départ Ar. Shell Beach - 5:00 A. M. || Départ Shell Beach - 4:10 P. M.  
Ar. Nouvelle-Orléans - 6:05 A. M. || Ar. Nouvelle-Orléans - 5:15 P. M.  
Arrêts: Rue Poland, Avenue Friscoville, St. Bernard, Reggio, Ysclosky.

**SERVICE PAR MOTOR-CARS**

**\$1.00** Aller et Retour **SAMEDI ET DIMANCHE** sur tous les trains.

Pêche et chasse de premier choix. Appât sur les lieux à Shell Beach. Bon Restaurant.  
Le service ci-dessus est en plus des trains réguliers.